



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 5 février 2026
Salle Gaston Balande

Nom du rapporteur :
Tony Loisel

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Responsable de service :
Olivier Uzanu

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAUULT, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Jonathan COULANDREAU, M. Camille LAGRANGE, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Gérard-François BOURNET, Mme Sophie DESPRÉS, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA DO, M. Jacques GAREL

Absents excusés et représentés :

Mme Laëtitia BOURDIER donne pouvoir à Mme Estelle QUÉRÉ
M. Jean-François RABEAU donne pouvoir à M. Pierre CUCHET
Mme Laurence BOUVILLE donne pouvoir à Mme Nadine NIVAUULT
Mme Angéline GLUARD donne procuration à M. Tony LOISEL

Absent :

M. Vincent HEUSICOM

Secrétaire de séance : M. Pierre CUCHET

Date de la convocation : 28/01/2026
Membres en exercice : 29
Membres présents : 24
Pouvoirs : 4
Suffrages exprimés : 28

DÉLIBÉRATION N° 14

Approbation des nouveaux statuts du SDEER

Vu l'article L 5212-24 du CGCT permettant au SDEER de constituer un syndicat de communes pour l'électricité

Vu l'arrêté du 22 décembre 2015 imposant de mettre à disposition des demandeurs d'information sur l'implantation des ouvrages souterrains une cartographie sur un fond normalisé dit « Plan corps de rue simplifié ».

Vu la délibération n°06 de la commune d'Aytré en date du 8 décembre 2022, approuvant le transfert au SDEER de sa compétence en matière de fonctionnement des installations d'éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération du Bureau du SDEER en date du 17 octobre 2024, décidant d'engager le SDEER dans le financement de ce projet de création de PCRS

Vu la délibération du comité syndical du SDEER en date du 24 novembre 2025, décidant de modifier les statuts du SDEER pour que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation,

Ville d'Aytré
Place des Charmilles, BP 30 102, 17442 AYTRÉ CEDEX
05 46 30 19 19 - information@aytre.fr
aytre.fr

au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente,

Vu la demande formulée par le SDEER en date du 3 décembre 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- L'unanimité des membres présents et représentés,
 - Approuve les statuts modifiés du SDEER tels que mentionné en annexe.

Annexe n°11 : Statuts modifiés du SDEER

Pour extrait conforme,

Tony Loisel
Maire



Pierre Cuchet
Secrétaire de séance



TÉLÉTRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ
Sous le N° 017-211700281-2026-
Accusé de Réception Préfecture le :
Acte rendu exécutoire après publication le :

Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr. Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.